

Manche

Mini-entreprises. Leurs produits ont été primés

La Manche met trois collèges à l'honneur

QUOTIDIEN LA PRESSE DE LA MANCHE | mardi 20 juin 2017

489 mots



Les élus du conseil départemental ont rencontré une vingtaine de mini-entrepreneurs, de trois collèges manchois primés cette année.

Chaque année, des collégiens manchois montent leur mini-entreprise et présentent leur production à un concours régional. Cette année, trois établissements manchois ont reçu un prix. Ils se sont présentés vendredi au conseil départemental, à Saint-Lô.

Une vingtaine de collégiens avaient fait le déplacement, vendredi, à la Maison du Département, à Saint-Lô, pour rencontrer les conseillers départementaux, dont le président Philippe Bas et la vice-présidente déléguée à l'éducation et à la jeunesse Christine Lebacheley. Au coeur des échanges : leurs mini-entreprises et les produits issus de ces projets.

La mini-entreprise du collège Sainte-Marie de Valognes, premier prix au concours du 9^e salon régional des mini-entreprises au mois de mai, a présenté son sac *Usefulbag* fait de tissus récupérés. Leur première place au régional (doublé du prix Développement durable) leur a permis de participer à la finale nationale, les 1^{er} et 2 juin, où ils se sont classés 13^e sur 23 dans la catégorie collèges.

« Sens de l'initiative »

Du côté du collège L'Abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, les élèves ont présenté *Playboard*, un jeu d'adresse en bois, qui s'est classé 3^e au régional et a reçu le prix Santé et sécurité au travail. Troisième projet présenté au conseil départemental, vendredi : celui de la mini-entreprise du collège Le Dinandier de Villedieu-les-Poêles, prix Coup de coeur au concours régional pour son distributeur alimentaire *Foodstock*.

Faire vivre une mini-entreprise et aboutir à un produit qui peut être commercialisé est un travail mené sur toute l'année scolaire. Créé en 2009, le programme mini-entreprises, de l'association *Entreprendre pour apprendre*, que le conseil départemental soutient depuis 2009 par une subvention de 19 000 euros, a cet objectif avoué : permettre à des collégiens, mais aussi des lycéens et étudiants, « de développer leur sens de l'initiative et des responsabilités, de s'initier à la gestion de projets et à la vie économique et d'acquérir un esprit d'entrepreneur ».

Chaque mini-entreprise créée démarre sur les mêmes bases qu'une société. Si le but est avant tout pédagogique, il s'agit de faire fonctionner une entreprise grandeur réelle. Les mini-entrepreneurs doivent désigner un encadrement (P.-D.G., DRH, directeur financier, etc.), ouvrir un compte bancaire, faire une étude de marché, trouver des investisseurs...